

## **Lourd silence sur DOUALA**

2<sup>ème</sup> chapitre

### **Deux diplomates français victimes de « soudanite » aigüe !**

La « soudanite », à l'époque coloniale, était le nom que l'on donnait à une étrange folie qui s'emparait de certains fonctionnaires français envoyés en mission en Afrique.

Elle a fait récemment sa réapparition et frappé un conseiller culturel et une directrice d'Agence dépendant tous deux du Ministère des Affaires Etrangères.

Cela à propos d'une affaire qui ne date pas de l'époque coloniale et dont le début remonte à juin 2009. Elle occupe le Tribunal Administratif et le Tribunal d'Instance de Paris depuis cette date.

Le 4 juin 2009, à quatre heures du matin, Régis H. est violemment agressé à son domicile en pleine nuit. Les agresseurs lui volent tous ses biens et s'enfuient. La police locale est corrompue, non seulement elle ne fait aucune enquête, mais certains de ses membres exigent de l'argent pour assurer la protection du Régis H. !

Régis H. est professeur à DOUALA, au CAMEROUN, où il enseigne l'allemand pour le compte de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE). L'Agence n'est pas n'importe quel employeur : elle dépend du Ministère des Affaires Etrangères, emploie 10 000 professeurs et son budget se monte à un milliard d'euros ! On s'attend à ce que les cadres qui la dirigent soient à la hauteur...

Mais parfois la « soudanite » aigüe frappe.

Régis H. ne se sent plus en sécurité dans le quartier et subit un harcèlement de la part de gendarmes camerounais corrompus qui lui proposent toujours une protection moyennant finances.

Justement, en plein mois de juin, il apprend, par son employeur, l'AEFE, qu'un poste de professeur est libre à YAOUNDE, la capitale du Cameroun, située à 200 kilomètres de DOUALA et qu'il peut le demander. Régis H. demande donc sa mutation pour la capitale. Sa demande parvient sur la table de Monsieur Jean-Michel N., Conseiller culturel à l'ambassade de France. Monsieur N. est perplexe : son bureau est bien loin de Douala. Il ne comprend rien à cette histoire d'agression, de corruption de policiers qui justifierait une demande de mutation. Monsieur le Conseiller culturel a des doutes sur la réalité du harcèlement par la gendarmerie ; il veut une enquête. Mais qui peut enquêter ? A l'ambassade de France personne ne veut l'écouter, il y a des problèmes bien plus urgents : le Chargé de Mission, Monsieur C. et l'Attaché de Défense, le Colonel C., sont occupés par l'affaire de l'enlèvement de ressortissants français à la frontière nigériane ; ce qui est tout de même plus important que les soucis de Monsieur le Conseiller culturel !

Il aurait suffi que Monsieur le Conseiller Culturel prenne alors son téléphone et appelle Régis H. au lycée de Douala. Il aurait eu, ainsi, des explications directement. Il aurait pu également appeler le Consulat de DOUALA qui était au courant de la situation. En effet, la sécurité des ressortissants est de ses compétences.

Mais le diplomate français Jean-Michel N. préfère une autre méthode : il a dans son carnet d'adresses le numéro d'un certain Germain vivant à DOUALA, un Français un peu désœuvré, style baroudeur, qui connaît là-bas tout le monde et a des relations dans la police camerounaise ...

Monsieur Jean-Michel N. demande à Germain de faire une enquête privée sur Régis H. Les relations de Germain font merveille. Le Chef de la police camerounaise consulte ses archives et retrouve un dossier sur une affaire sordide qui concerne également un professeur français et remonte à plusieurs années. Ce professeur, Monsieur X., a été arrêté à DOUALA pour des faits très graves commis au Jet-Hôtel de l'aéroport de la ville. Il travaillait alors à

N'DJAMENA, au TCHAD. Par le plus grand des hasards, Régis H. a aussi enseigné au TCHAD avant son séjour au CAMEROUN. Bien sûr, les noms ne sont pas les mêmes, mais pour le Chef de gendarmerie, mécontent que ses « bérets rouges » puissent être suspectés de corruption, il s'agit forcément de la même personne. Germain, le baroudeur, appelle aussitôt son ami Jean-Michel et lui communique la nouvelle sensationnelle: « Monsieur Régis H. est connu de la police camerounaise » !

Les choses vont alors très vite. A l'AEFE on peut se montrer très efficace et rapide dans les situations graves de crises internationales. Monsieur le Conseiller Culturel appelle aussitôt l'AEFE à Nantes et à Paris. A Paris on a vite tranché ! Quoi, Régis H. est connu de la police camerounaise ? Pas étonnant qu'il se soit fait agresser chez lui. Sûrement s'agit-il là d'un règlement de compte... Il faut vite le renvoyer en France. On dira que c'était « pour sa sécurité ».

Maintenant, il ne reste plus qu'à régler les détails. On convoque en urgence une « commission paritaire » à Paris, composé d'enseignants et de membres de l'AEFE. La commission doit donner son avis sur cette affaire. Il faut un peu dramatiser les choses. On raconte que Régis H. était surveillé par la police du Consulat, le SCTIP (Service de coopération technique internationale de police), et que le baroudeur Germain en serait « l'inspecteur attaché au Consulat de DOUALA ». Rien de tel pour impressionner les membres de la commission paritaire qui doivent valider la demande de « fin de mission anticipée ». En réalité, Germain est sans travail. Il devait être formateur pour une école de gendarmerie comme « assistant technique », payé par la France dans le cadre d'accords prévu par le projet PROFOR, signé pour aider la police camerounaise. Mais en arrivant à son poste de travail, il s'est aperçu qu'il n'avait ni chaise, ni bureau, ni téléphone, ni travail à faire. Donc il continuait à toucher son traitement de fonctionnaire français et ses indemnités d'expatriation. Il rendait de temps en temps des petits services à l'un et à l'autre. Le Consulat de DOUALA lui permettait même d'utiliser un bureau et le téléphone de Nathalie, employée aux services des bourses.

Aux membres de la commissions paritaires, on montre aussi un télégramme diplomatique signé de Monsieur l'Ambassadeur de France et qui stipule que Monsieur le Chargé de mission au CAMEROUN a demandé le retour de Régis H. « pour mettre l'enseignant hors de danger ».

Or, ce document, est un faux. En effet, Pierre C., le Chargé de mission et Chef de l'Ambassade de France au CAMEROUN, en l'absence de Monsieur l'Ambassadeur de France, a refusé de signer le projet de télégramme diplomatique que lui présentait Jean-Michel N. Manifestement, et à la différence du Conseiller culturel qui croyait dur comme fer ce que lui racontait Germain qu'il prenait pour un type du SCTIP, le Chef de mission n'a pas été convaincu par les informations provenant de la police camerounaise et obtenues de façon plus que douteuse.

Qu'importe ! Pour Madame E. la Directrice de l'AEFE, après tout, un projet de TD et un TD signé par un ambassadeur, c'est pareil !

Monsieur H. est donc renvoyé en France. Le service juridique de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger est bien embarrassé : la demande de retour pour « raisons de sécurité » ne tient pas et peut être contestée devant la justice. D'ailleurs, Régis H. a présenté une requête au Tribunal Administratif.

Le service juridique rédige alors un mémoire contenant de graves accusations : « Régis H. met en péril la lisibilité et les enjeux de la présence française au TCHAD et en France ». Rien que ça ! Le service juridique exhibe la PREUVE. Il s'agit d'un courriel privé qui a été retrouvé par le proviseur du lycée où enseignait Régis H. : Régis H. avait écrit ce mail quelques jours après l'agression. Manifestement, il n'avait plus les idées claires : il dit qu'il va mieux, qu'il a pris des médicaments, et il prétend deviner qui l'a agressé à DOUALA.

De là à déduire qu'il s'agit probablement de rebelles tchadiens. Régis H. confond tout : le TCHAD, le CAMEROUN, l'agression, la rébellion au TCHAD ...

Pour l'AEFE, c'est le document de rêve qu'attendait sa directrice ! Voici la preuve que Régis H. est un terroriste potentiel. Après sa brillante démonstration et à la fin de son mémoire, les propos du juriste de l'AEFE s'adouçissent ; il ajoute une phrase touchante : « Régis H. a pu être affecté dans l'Académie de Lille où réside sa mère ». Donc tout va bien, Régis H., âgé de 54 ans, a retrouvé sa maman ...

Quelques nouvelles de nos diplomates atteints en 2009 de « soudanite » aigüe :

Monsieur Jean Michel N. est toujours aussi dynamique ; il publie actuellement son profil sur « LinkedIn » pour trouver de nouvelles missions culturelles à l'étranger : « *I feel comfortable in operational situations where it is necessary to wet the shirt* ». C'est bien vrai, ça !

Madame E. va très bien et sa cote est en hausse : François HOLLANDE ne vient-il pas de la nommer Directrice de la Mondialisation (*sic*) ?

Régis H. va bien aussi : il est maintenant à la retraite, vit à Paris et son avocat a porté plainte contre l'AEFE avec constitution de partie civile pour « faux et usage de faux ».

Mais au fait : c'est quoi la « soudanite » ?

Prendre ses désirs pour des réalités ; faire passer des vessies pour des lanternes ; confondre le rêve et la réalité ; préférer le mensonge à la vérité ... S'auto-bourrer le mou !

Le nouveau mirage africain, quoi !